

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : A/CT/2017-09-076	12/09/2017

*Référence de la décision : 2017040003*

### **Agrément de l'organisme de formation FS INSTITUTE (prorogation)**

A été prorogé, pour une durée de trois ans, l'agrément de l'organisme de formation FS INSTITUTE afin de continuer à dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité suivantes:

Tâche M: assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce, l'annonce des trains;

Tâche D : intervenir sur les composants critiques de l'infrastructure ferroviaire ayant un impact sur la sécurité des circulations pour le périmètre "Dépose et repose d'installations électriques de signalisation (IES) à la voie (voie courante et appareils de voie)".

Cet agrément est valable jusqu'au 14 septembre 2020.